

## Bulletin de souscription individuel de l'AMAP DE LA BUTTE avec Vivien LAMOURET

Sous réserve d'adhésion à  
l'Amap de la Butte

Saison 13

De janvier à décembre 2014

Je, soussigné(e), .....  
Membre souscripteur de l'AMAP DE LA BUTTE, à jour de ma cotisation pour l'année 2014, souscris  
pour la saison 13, de janvier à décembre 2014, pour un panier à :

15 € par semaine (petit panier)

20 € par semaine (grand panier)

SI vous choisissez un demi-panier :  je le partage avec .....

Le nombre exact de paniers sera connu à la reprise  
en mai, date à laquelle il pourra être demandé le  
paiement de panier(s) supplémentaire(s) en  
septembre. Si vous avez choisi un demi-panier, les  
montants seront à diviser par 2.

Les chèques (s'il y en a plusieurs) seront prélevés au  
début de chaque mois.  
La totalité du panier doit être réglée dès le début de  
l'année (+ supplément éventuel demandé en ai et  
prélevé en septembre)

Modalités de paiement pour  
40 **petits paniers**, soit **600 €** :

1 chèque de 600 € (janvier)  
**OU** 2 chèques de 300 € (janvier et avril)  
**OU** 4 chèques de 150 € (janvier, février et avril, juin)  
**OU**  
5 chèques de 120 € (janvier, février, mars, avril, mai)

Modalités de paiement pour  
40 **grands paniers**, soit **800 €** :

1 chèque de 800 € (janvier)  
**OU** 2 chèques de 400 € (janvier et avril)  
**OU** 4 chèques de 200 € (janvier, février et avril, juin)  
**OU**  
5 chèques de 160 € (janvier, février, mars, avril, mai)

### Engagements de Vivien Lamouret

- livrer à l'heure chaque semaine des légumes  
frais et de saison (Label AB)
- donner régulièrement des nouvelles sur  
l'avancée des cultures
- participer aux assemblées générales

### Engagements des souscripteurs

- assurer **au moins une distribution** et faire **au moins un atelier** chez Vivien pendant la saison
- gérer le partage éventuel de son panier
- en cas d'absence, prévenir à l'avance un  
intermittent du panier ou un(e) ami(e)
- Lire le Cahier de l'AMAPIen disponible sur  
<http://amapdelabutte.org>

Partage de la récolte : jeudi de 19 h à 21 h  
Au 10 Rue Montcalm (18°) – local du Secours Populaire

Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et  
peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part  
de la récolte de la saison.

Conformément à l'AG du 6/09/2013, les Amapiens peuvent partager les frais d'essence et de péage de  
Vivien, à raison de 0,50 € par panier (soit 20 € pour l'année 2014). Chèque à l'ordre de Vivien Lamouret

Fait à .....

le.....

Signature de l'adhérent

Signature de Vivien Lamouret

Signature du Président de l'Amap